



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

Extrait du registre des délibérations
Bureau Syndical du 29 juin 2026

DELIBERATION N° 2026-031

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, le Bureau Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, 315 rue des Frênes, 69590 Pomeys, après convocation légale du 18 juin 2026.

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Quorum : 5

Présents : Bernard CHAVEROT, Michel CHARMET, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, Yves BERNONVILLE, Ana MENJOZ, David CROCI, Elisabeth SAMOUILLE.

Secrétaire de séance : Michel CHARMET

Affichage : 3/07/2026

Objet: Désignation des représentants du syndicat auprès de l'association AMORCE

Le bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion du syndicat à AMORCE ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de l'établissement appelés à siéger et à représenter le syndicat auprès de l'association AMORCE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1 : de désigner en qualité de représentant titulaire de l'EPCI auprès d'AMORCE :

- Joseph VOLAY, vice-président.

Article 2 : de désigner en qualité de représentant suppléant auprès d'AMORCE :

- Bernard CHAVEROT, président.

Article 3 : les représentants ainsi désignés sont habilités à participer aux assemblées, réunions et travaux de l'association AMORCE dans les conditions prévues par ses statuts.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de notifier la présente délibération à AMORCE et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance

Michel CHARMET